

Commission permanente du 13 juillet 2017

La Région s'engage pour le développement de l'apprentissage sur le territoire du Grand Est

La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce jeudi 13 juillet 2017, placée sous la présidence de Philippe Richert, a attribué plus de 8,2 M€ pour la formation professionnelle et l'apprentissage dans le Grand Est.

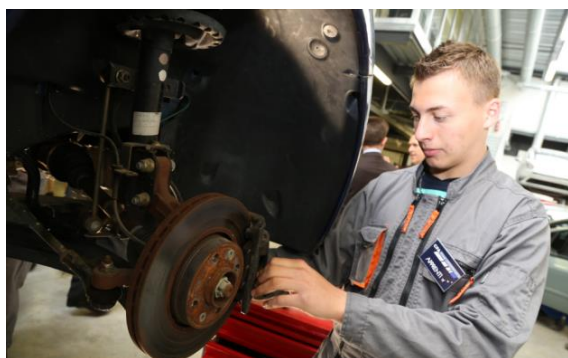
Avec près de **38 500** apprentis répartis dans **104** CFA et **1 900** formations, la Région Grand Est est la **3^{ème} région de France qui compte le plus d'apprentis sur son territoire**. Le budget de la Région consacré, en 2017, à l'apprentissage s'élève à **159,3 M€**. Accompagner et soutenir les jeunes, les entreprises et les CFA en définissant des axes stratégiques forts pour le développement de l'apprentissage et la sécurisation des parcours sont aujourd'hui les priorités données par la Région Grand Est. L'objectif est d'augmenter sensiblement le nombre d'apprentis. Pour ce faire, il s'agit notamment de promouvoir l'apprentissage en tant que voie d'excellence vers la qualification et l'emploi, de faciliter les mixages de parcours, de développer l'apprentissage transfrontalier ou encore de favoriser l'accès à l'apprentissage pour les jeunes les plus éloignés de la formation.

INVESTIR ET SOUTENIR LES CENTRES DE FORMATIONS D'APPRENTIS

Vecteur de rapprochement entre les entreprises et les écoles, l'apprentissage est une voie privilégiée de l'insertion des jeunes. Afin d'accompagner au mieux les CFA et de garantir la réussite de l'apprentissage, la Région Grand Est accompagne financièrement les établissements de son territoire dans leurs projets d'aménagements, de restructurations, de mises aux normes, etc.

Ainsi, la Commission permanente de ce jour a-t-elle attribué :

- des subventions aux CFA du Grand Est concernés par la réalisation d'investissements pour un montant d'environ **3,9 M€**, au titre des équipements pédagogiques, informatiques et de mise aux normes,
- une dotation forfaitaire annuelle d'équipement d'un montant total de **515 000 €**, pour les CFA du territoire alsacien,
- une restructuration des locaux et de l'internat du CFA d'Arches (88), pris en charge à hauteur d'environ **3 M€**, afin de soutenir la première partie de l'opération de rénovation des bâtiments.



© Région Grand Est

AIDES INDIVIDUELLES AUX APPRENTIS

La formation des apprentis constitue l'une des missions essentielles de la Région Grand Est. Dans un contexte économique fragile, la Région a fait le souhait d'améliorer les conditions de vie des apprentis en déclinant des aides individuelles, avec pour objectif, d'accompagner les jeunes vers la réussite et prévenir l'échec ou la rupture de contrat. Ainsi, les aides allouées aux apprentis pour la rentrée 2017 s'élèvent-elles à **777 795 €**.

LES AIDES POUR LA RENTREE 2017

Pour la rentrée 2017, un ensemble d'aides individuelles sera proposé aux apprentis du Grand Est. Ces dispositifs visent à :

- assurer la sécurisation du parcours des jeunes,
- lutter contre les ruptures,
- faciliter l'égalité des chances,
- contribuer au développement de l'apprentissage.

1. Les aides au transport, hébergement, restauration (THR)

Pendant leur période en CFA, les jeunes doivent faire face à de nombreux frais de déplacement entre leur résidence et le centre de formation, de restauration ou encore d'hébergement. La Région a souhaité apporter son soutien financier à tous les jeunes inscrits dans un CFA du Grand Est et propose également une aide au transport pour les apprentis inscrits dans des formations n'étant pas proposées sur le territoire.

Aide au transport : 0,065 € par km effectué,

Aide à l'hébergement* : 3,40 € par nuitée,

Aide à la restauration* : 1,35 € par repas.

* hors apprentis des CFA public attachés aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) bénéficiant des tarifs préférentiels conventions avec la Région.

2. Le fonds social apprentis

La Région met en place un fonds social à l'intention de tous les apprentis du Grand Est, permettant de mieux prendre en compte leur situation individuelle tout en sécurisant le parcours de formation. Ce fonds viendra en complément des aides transport, restauration et hébergement et garantira une meilleure prise en compte de la situation sociale réelle de chaque jeune.

Une subvention prévisionnelle sera attribuée à chaque CFA à hauteur de 28 € par apprenti.

Ce fonds social comporte également un fonds de solidarité avec les valeurs non utilisées par les établissements afin de procéder à une redistribution aux CFA qui exprimeront le besoin d'une subvention complémentaire au regard des situations de précarités de leurs apprenants.

3. Le premier équipement

Une aide destinée à l'acquisition d'un premier équipement professionnel (tenue professionnelle, équipement de protection, matériel et outillage) sera octroyée pour tout apprenti en 1^{ère} année de contrat. Ces aides seront forfaitisées selon les besoins identifiés par les filières de formation et donneront lieu à une subvention globalisée par CFA.

CARTES NATIONALES D'APPRENTIS

A l'occasion de la rentrée 2017/2018 des apprentis, la Région Grand Est assurera la conception, l'édition et la livraison dans les CFA de cartes d'étudiants des métiers. Créées pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, la carte d'étudiant des métiers permet aux apprentis de bénéficier des

mêmes réductions tarifaires que les étudiants de l'enseignement supérieur (accès aux restaurants, hébergements universitaires, aux cinémas, théâtres, etc.).

DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER

Afin de répondre aux besoins des entreprises frontalières, ainsi qu'à la demande des jeunes voulant se former dans les pays frontaliers au Grand Est (Allemagne, Luxembourg, Belgique et Suisse), la Région a mis en place plusieurs accords avec ses pays voisins dans le cadre du développement de l'apprentissage transfrontalier. Près de 300 contrats sont aujourd'hui concernés. Ainsi, la Commission permanente de ce jour a approuvé les protocoles d'accords avec les pays voisins :

1. Protocole d'accord avec le Luxembourg

Ce protocole répond aux 2 défis suivants :

- permettre aux jeunes du Grand Est d'accéder aux offres d'apprentissage des entreprises luxembourgeoises qui ont un besoin de main d'œuvre actuellement non satisfait ou un besoin de qualification, tout en suivant leur formation en France,
- permettre aux jeunes Luxembourgeois souhaitant suivre une formation en langue étrangère non dispensée au Luxembourg, d'avoir accès à un centre de formation dans le Région Grand Est afin d'y suivre un enseignement et d'obtenir un diplôme français.

L'État luxembourgeois s'est ainsi engagé à assurer le financement qu'apporte habituellement une entreprise dans le système français.

2. Modalités d'intervention avec l'Allemagne

Afin d'assurer un développement croissant et homogène sur l'ensemble du territoire Grand Est avec l'Allemagne, deux développeurs de l'apprentissage transfrontalier pour la Sarre ont été missionnés. Ils viennent compléter les deux développeurs pour le Baden Württemberg et la Rheinland-Pfalz.

Un forfait, pour le financement de la formation d'un apprenti transfrontalier par les entreprises allemandes, sera mis en place, afin de faciliter le développement de l'apprentissage transfrontalier avec l'Allemagne et notamment le travail des développeurs de l'apprentissage ainsi que la collaboration des CFA. Par ailleurs, l'aide à la mobilité mise en place par la Région dans le cadre du projet INTERREG V « Réussir sans frontière » sur le Rhin Supérieur sera étendue à l'ensemble des apprentis transfrontaliers en entreprises allemandes dans le cadre des fonds dont dispose l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

3. Le projet INTERREG V Rhin Supérieur « Réussir sans frontière »

Le projet INTERREG V Rhin Supérieur « Réussir sans frontière » a permis de développer un site internet de manière à augmenter la visibilité de l'apprentissage transfrontalier. Des brochures ont également été élaborées pour diffuser l'information auprès des jeunes. Il est prévu notamment une coopération entre la Région Grand Est et le Rectorat afin de mobiliser les collèges, lycées et CFA à développer l'apprentissage transfrontalier compte-tenu des besoins des pays voisins :

- transmission des documents de liaison traduits afin de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande,
- coopération sur les salons emploi-formation,
- mise en place d'ateliers interculturels.

CONTACT PRESSE

Gaëlle Tortil-Texier

06 78 79 93 36 / 03 88 15 69 84

presse@grandest.fr

gaelle.tortil-texier@grandest.fr